



Équipement et
services partagés

Projet de construction du poste Saint-Jean
à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV
à Dollard-Des Ormeaux

6211-09-067

Une division d'Hydro-Québec

Le jeudi 19 mai 2016

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Gérance de projets Lignes
Direction principale – Projets de transport
et construction
18^e étage
855, Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet : Rectificatifs d'Hydro-Québec concernant les mémoires présentés le 17 mai 2016
au sujet du projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne
d'alimentation à 315 kV à Dollard-Des Ormeaux**

Madame,

Hydro-Québec a pris connaissance des mémoires déposés au cours de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet mentionné en objet.

Nous souhaitons apporter les rectificatifs les plus importants aux éléments de contenu de certains mémoires déposés à la commission.

Il n'est pas de l'intention d'Hydro-Québec de soulever toutes les inexactitudes apparaissant dans les mémoires déposés. Par conséquent, Hydro-Québec tient à souligner que l'absence de commentaires ne saurait être interprétée comme une admission ou une reconnaissance de sa part de l'exactitude ou de la véracité des faits présentés par les participants.

Vous trouverez ci-joint un document présentant les rectificatifs d'Hydro-Québec.

Nous vous remercions de considérer le document joint et nous vous prions de recevoir, Madame, nos respectueuses salutations.

Mathieu Bolullo
Gérant de projets – Lignes

- c.c. Carole Ménard, chargée d'équipe – Participation publique,
Hydro-Québec Équipement et Services partagés
p.j. Rectificatifs d'Hydro-Québec

Rectificatifs d'Hydro-Québec
**Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV
à Dollard-Des Ormeaux**

DM1

Built It Underground DDO, groupe de citoyens de Dollard-Des Ormeaux

Énoncé :

Dans sa présentation, le groupe BIUDDO dit ne pas avoir été informé de la tenue des audiences de la Régie de l'Énergie.

Rectificatif :

Le 23 octobre 2015, Hydro-Québec a informé par courriel M. Vincent Chevalier du dépôt du dossier d'Hydro-Québec à la Régie de l'Énergie, en précisant qu'il était possible pour les citoyens de soumettre des commentaires (document déposé DA5).

Énoncés :

Mémoire, p.3 et 11

« The Institut nationale de sante publique du Québec, in a public document (Exposition aux Champs Électromagnétiques: Mise à Jour des Risques pour la Santé et Pertinence de la Mise en Oeuvre du Principe de Précaution (Direction Risques Biologiques, Environnementaux et Occupationnels (December 2006), page iii), calls for caution due to suspected health-related concerns from EMF exposure »

« Le niveau de risque associé à l'exposition aux CEM pour l'ensemble de la population, s'il est réel, s'avère faible. Néanmoins, du fait que pour certains groupes plus exposés, il peut s'agir d'un risque important, l'institut national de santé publique du Québec considère que le gouvernement du Québec devrait prendre position sur la gestion des CEM et se doter d'une approche de précaution. Cette position devra considérer d'une part, la sensibilité des enjeux autour du risque de leucémie chez l'enfant et d'autre part, les incertitudes scientifiques quant à la détermination d'un lien causal

(Institut national de sante publique Québec, 2006). »

Rectificatif :

Cet extrait est tiré de l'avis daté de 2006 de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Cette position a été mise à jour en 2014 et cette mise à jour ne recommande plus la mise en œuvre du principe de précaution (document déposé DB3).

Tel que mentionné précédemment, aucune mesure de précaution n'est maintenant recommandée pour les personnes vivant près des lignes électriques selon l'Institut national de santé public du Québec.

Énoncé

Mémoire, page 6

“Dr. Genevieve Ostiguy, a trained Family Physician with little scientific research expertise on EMFs and Hydro Quebec's medical advisor”

Rectificatif :

Hydro-Québec tient à souligner que la D^{re} Geneviève Ostiguy a été directement impliquée dans la recherche et l'analyse de la littérature scientifique sur le sujet des champs électromagnétiques depuis 2009. Le document annexé présente les faits pertinents à cet égard (voir annexe 1, p. 13-14 du présent document).

Énoncé :

Mémoire, page 7

Hydro Quebec's own « Prudent Management Position »

(www.hydroquebec.com/fields/pdf/position_hq_cem.pdf) :

In discussing possible health-related risks (2006), acknowledged that it is still possible that children exposed to magnetic fields may be at greater risk of developing cancer. They further state that Hydro Quebec acknowledges the uncertainty could be a concern to its employees, customers and the general public. Their policy goes further, "Hydro Quebec also intends to exercise caution by continuing to contribute to research efforts, being constantly attuned to new knowledge, sharing such knowledge with its partners and the public, and reviewing, as necessary, its electrical equipment design and practices.

Rectificatif :

Cette position a été révisée et modifiée en 2013. Elle est disponible à l'hyperlien suivant :

http://www.hydroquebec.com/champs/pdf/position_hq_cem_2013.pdf

Par erreur, cette nouvelle politique n'a pas été modifiée dans la version anglaise du site Web. Hydro-Québec procédera à la modification dans les plus brefs délais.

La présente position se lit comme suit :

« *Champs électriques et magnétiques de 60 Hz. Position d'Hydro-Québec*

Depuis plus de 35 ans, la question des effets potentiels des champs électriques et magnétiques de 60 Hz sur la santé a fait l'objet de très nombreuses publications scientifiques. Malgré l'amélioration croissante des protocoles de recherche, le recours à des études épidémiologiques d'envergure et une connaissance beaucoup plus précise des niveaux d'exposition, les risques appréhendés ne se sont pas confirmés. Aucun lien de cause à effet n'a pu être établi par les autorités de santé compétentes entre l'exposition aux champs électriques et magnétiques de 60 Hz générés par les lignes électriques et d'éventuels problèmes de santé. Hydro-Québec est d'avis que la conception et l'exploitation de ses équipements respectent la santé et la sécurité de ses employés et du public. Hydro-Québec entend maintenir sa contribution à l'effort de recherche, exercer une vigie constante de l'évolution des connaissances et partager ses connaissances avec ses partenaires et le public. L'entreprise continuera également à fournir aux autorités concernées les niveaux de champs électriques et magnétiques produits par ses installations électriques.

Dernière révision: juin 2013 »

Enoncé :

Mémoire, page 12

« *The World Health Organization's policies argue for this precautionary approach as has the Direction régionale de santé publique* ».

Rectificatif :

L'Organisation mondiale de la santé ne recommande pas l'application du principe de précaution pour la gestion des CEM. Sa position officielle est décrite dans aide-mémoire 322 publié en 2007 (<http://www.who.int/peh-emf/publications/facts/fs322/fr/>)

Concernant les effets à long terme, étant donné la faiblesse des éléments établissant un lien entre l'exposition aux champs magnétiques ELF et la leucémie infantile, les avantages que l'on pourrait tirer d'une diminution de l'exposition pour la santé sont difficiles à établir. Au vu de cette situation, les recommandations suivantes sont formulées :

- les pouvoirs publics et l'industrie doivent suivre l'évolution scientifique et promouvoir des programmes de recherche permettant de réduire l'incertitude qui entoure les éléments scientifiques concernant les effets sanitaires de l'exposition aux champs ELF. Par le biais du processus d'évaluation des risques liés aux ELF, on a recensé des lacunes dans les connaissances et ces dernières constituent la base d'un nouveau calendrier de recherche.
- les États Membres sont encouragés à mettre en place des programmes de communication efficaces et ouverts avec toutes les parties concernées afin de prendre des décisions en connaissance de cause. Pour cela, il faudra peut-être améliorer la coordination et la consultation entre l'industrie, les autorités locales et les citoyens lors du processus de planification des installations émettrices de CEM ELF.
- lorsqu'on construit de nouvelles installations et que l'on conçoit de nouveaux équipements, y compris des appareils, il convient d'explorer les méthodes permettant de réduire les expositions à bas coût. Les mesures appropriées de réduction de l'exposition varieront d'un pays à l'autre. Cependant, les politiques basées sur l'adoption de limites d'exposition arbitrairement faibles ne sont pas justifiées.

Énoncés :

Mémoire, page 15

« *By using this report, Hydra Quebec implies that the property valuations for the homes along the De Salaberry corridor will only be marginally impacted* ».

« *In a study funded by Hydro-Quebec but yet not referenced by Hydra Quebec* ».

Rectificatif :

Hydro-Québec ne réalise pas d'études spécifiques de cette nature pour ses projets de construction.

Il faut préciser que chaque cas est un cas spécifique. Il serait hasardeux de comparer les caractéristiques de l'étude Des Rosiers avec celles du projet actuel puisqu'elles ne sont pas les mêmes. Ici, le projet est proposé dans un corridor déjà utilisé à cette fin et dédié à cet usage depuis 1957, avant l'avènement de l'urbanisation du secteur.

La revue du D^r Chalmers, à laquelle réfère Hydro-Québec, comprend entre autres l'étude de Des Rosiers. Dans la moitié des études comprises dans cette revue, la présence d'une ligne n'a pas eu d'effet

observable sur la valeur des propriétés. Dans l'autre moitié des études, lorsqu'il y a eu un impact observé, celui-ci est faible et il tendrait à se dissiper au fil du temps. L'impact ne se traduit donc pas nécessairement par une baisse de valeur.

DM2

Mme Michele Asmar, citoyenne de Dollard-Des-Ormeaux

Énoncé :

Présentation, page 13

« Il est présumé que la solution d'un poste à trois paliers de transformation (315-120-25 kV) coûterait uniquement environ 1 M\$ de plus par transformateur. »

Rectificatif :

L'ajout d'une autre section dans le poste permettant de retirer un tronçon de ligne à 120 kV semblait intéressante et Hydro-Québec a évalué cette possibilité en avant-projet. Or, la transformation à trois paliers de 315-120-25 kV dans le poste Saint-Jean nécessiterait plusieurs changements :

- il faudrait ajouter une section supplémentaire à 120 kV, évaluée à 25 M\$;
- aussi, afin de dégager l'espace requis pour cette nouvelle section à 120 kV, il faudrait modifier la section actuellement prévue à 315 kV en optant pour des appareils plus compacts et nécessitant des investissements supplémentaires d'environ 25 M\$.

Ainsi, une évaluation sommaire nous amène à conclure que le coût total du projet de poste serait non plus de 76 M\$ mais d'au moins 125 M\$.

Énoncé :

Présentation p. 19, 3^e paragraphe

« *Extrait In fact, no new substation (in or around MTL) in the last 7 years or planned (St. Patrick) has been developed as close to residents as the planned St. Jean Sub Station. (see Hydro Site for details)* »

Rectificatif :

Le cas du poste Saint-Jean n'est pas unique. Plusieurs postes d'Hydro-Québec sur l'île de Montréal sont situés à proximité de résidences, par exemple le poste des Sources, à Dollard-Des Ormeaux, le poste Bélanger, à Saint-Léonard et le poste de Lorimier, dans Ville-Marie.

DM3

M. Gabriel Oprovinci, citoyen de Dollard-Des Ormeaux

Énoncé :

Dans sa présentation orale, M. Oprovinci a mentionné que le champ magnétique atteindra 60 μT à sa résidence.

Rectificatif :

Le champ magnétique n'atteindra jamais 60 μT à la résidence de M. Oprovinci.

Hydro-Québec rappelle que le niveau de champ magnétique qui existe présentement au niveau des résidences situées en bordure d'emprise demeurera du même ordre de grandeur par rapport à la

situation actuelle. La nouvelle ligne n'affectera pas de façon significative le niveau de champ déjà présent aux niveaux des résidences.

Hydro-Québec a démontré au cours de la première partie des audiences que le champ magnétique qui existe présentement au niveau des résidences situées en bordure d'emprise est inférieur à 1 μ T. La limite recommandée par les autorités de santé publique pour le public est de 200 μ T (sans limite de durée).

Énoncé :

Mémoire, p. 4

Dans le projet Limoilou, Hydro Québec n'a pas hésité à modifier le projet à la suite de l'opposition des citoyens. Pourquoi ne pas faire la même chose dans notre ville où les coûts sont deux à 3 fois moins élevés qu'à Limoilou ?

Rectificatif :

Hydro-Québec souhaite rappeler qu'elle a proposé une ligne souterraine dès le départ dans le cadre du projet Limoilou car la solution aérienne n'était pas envisageable dans ce cas particulier comme c'est le cas d'ailleurs pour le projet Viger – De Lorimier.

Énoncé :

Mémoire section 5, page 8

Rectificatif :

Le contenu de cette section concernant la position de la Direction de la santé publique de Québec date de 2011 n'est plus valide. La position de la santé publique a été entièrement révisée et publiée en 2014 (document déposé DB3). Il s'agit d'une position provinciale conjointe du MSSS et de l'INSPQ.

DM4

M. Pietro Di Leo, citoyen de Dollard-Des Ormeaux

Plusieurs simulations visuelles ont été déposées par M. Di Leo.

Rectificatif :

Les simulations visuelles présentées constituent une représentation erronée du projet proposé.

Hydro-Québec souhaite rappeler que la section H de l'étude d'impact comprend plusieurs simulations visuelles réalisées en respectant les dimensions des pylônes proposés et les règles de perspective.

Par ailleurs, en mai 2016, Hydro-Québec a déposé des simulations visuelles en réponse à la question complémentaire DQ1. Par la même occasion, Hydro-Québec a expliqué sommairement les principales contraintes liées à trois scénarios de hauteur moyenne des pylônes.

Nous invitons le lecteur à prendre connaissance de ces renseignements :

- document DQ1.1, pages 1 et 2 : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/poste-ligne_saint-jean/documents/DQ1.1.pdf
- et annexe DQ 1.1.1 de 7 pages : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/poste-ligne_saint-jean/documents/DQ1.1.1.pdf

DM5 et DM5.1 (fr.)

M. Augustin luoras, citoyen de Dollard-Des Ormeaux

Énoncé :

Les résultats pour 'future ultime', mis à disposition après la première série d'audiences publiques (DA35), sont plutôt limités et pas très concluants, mais les résidents de DDO sont d'avantage préoccupés par ce que vient ensuite, quand la ligne à 315kV sera exploitée à sa pleine capacité (1920MVA/3500A), que ce soit exploitation en régime normal ou d'urgence.

Rectificatif :

Hydro-Québec tient à souligner que le chiffre de 1920 MW désigne la capacité ferme de la ligne. Ce chiffre qui a été transmis à la Régie de l'énergie (demande R-3946-2015, HQDT-1, document 1, p. 12 de 14) pour démontrer la résistance technique de la ligne ne désigne pas l'utilisation réelle prévue.

Énoncé :

Présentation p. 7, dernier paragraphe

« Courants moyens utilisés pour la simulation de l'EMF et du bruit »

et

présentation p. 8, 3^e et 6^e paragraphes

« Courant moyen utilisé pour la simulation de l'EMF et du bruit »

Rectificatif :

Hydro-Québec souhaite mentionner que le courant moyen n'est pas utilisé pour l'évaluation du bruit de la ligne. En effet, le bruit de la ligne dépend de sa tension (315 kV dans le cas de la ligne projetée) et non du courant.

Énoncé :

Présentation p. 10, 1^{er} paragraphe

«Les conditions dans lesquelles l'EMF et les niveaux du bruit générés par la ligne à 315kV projetée ont été évaluées, (qui correspondent à la situation future initiale / 300A), ne sont pas représentatives pour les conditions d'exploitation de la ligne pour la phase future finale et au-delà.»

Rectificatif :

Hydro-Québec indique que les niveaux de bruit générés par la ligne à 315 kV sont représentatifs pour les conditions d'exploitation de la ligne, quel que soit le courant transitant dans la ligne, donc quelle que soit « la phase future ».

Énoncé :

Mémoire p. 11, dernier paragraphe

Mémoire p. 13, 3^e paragraphe

Présentation p. 12, 3^e paragraphe

« Le bruit ambiant/résiduelle, comme mesurée dans la nuit du 11 au 12 août 2014, a été dominé par le chant des insectes (tableau 2.2 de l'annexe E du PR3.2). Il n'est donc pas représentatif pour la plus grande partie de l'année. »

Présentation p. 13, 2^e paragraphe

« Les niveaux mesurés ne sont donc pas nécessairement représentatifs pour la plupart de l'année. »

Présentation p. 14, dernier paragraphe

« Si le bruit ambiant avait été mesuré à un autre temps, sans la contribution du chant d'insectes (p. ex. en mai), la différence aurait été plus élevée, et ainsi aurait été l'impact (perception) du bruit de la ligne. »

Rectificatif :

Hydro-Québec désire indiquer qu'à la page E-10 du rapport d'étude d'impact (PR3.2), il est mentionné que *« le bruit produit par les insectes était caractérisé par des niveaux de pression élevés aux hautes fréquences, plus particulièrement entre les bandes de fréquences de 2 500 et de 6 300 Hz. Lorsque ces bandes de fréquences sont ajustées afin de retirer la contribution des chants d'insectes, les niveaux de bruit résiduel diminuent entre 46 et 51 dBA. »*

Le niveau de 46 dBA a été obtenu après avoir retiré la contribution sonore des insectes. Ce niveau de bruit est jugé représentatif du niveau sonore dans ce secteur lors de la période nocturne la plus calme.

Même remarque concernant les relevés faits dans l'emprise de la ligne (cf. page E-63 de PR3.2).

Énoncé :

Page 14, 2^e paragraphe

« Le bruit global de la ligne est d'env. 5dBA plus faible que le bruit ambiant global. Ceci est partiellement dû au fait que le bruit de la ligne est supprimé d'avantage (globalement) par pondération A, compte tenu de sa concentration vers hautes fréquences. »

Rectificatif :

Le bruit de la ligne n'est pas *« supprimé d'avantage (globalement) par pondération A »*. Hydro-Québec tient à rappeler que la pondération A est communément utilisée pour le bruit environnemental de façon à représenter la sensibilité fréquentielle de l'oreille humaine. Les niveaux sonores sont donc exprimés en dBA pour être représentatifs de la sensation auditive humaine.

DM6

M.Ed Janiszewski, maire, Ville de Dollard-Des Ormeaux

Énoncé :

Pages 7, 3^e paragraphe

« En effet les installations augmenteront les impacts environnementaux quant au niveau du bruit à proximité des riverains par l'élimination de la zone tampon présentement existante. »

Rectificatif :

Hydro-Québec souhaite apporter la rectification suivante : le niveau de bruit émis par le poste aux résidences les plus proches n'augmentera pas, et ce, malgré l'implantation du nouveau poste 315-25 kV.

Hydro-Québec tient également à rappeler que les émissions sonores du poste diminueront lorsque le poste à 120-12 kV sera démantelé.

Énoncé :

Page 7, 3^e paragraphe et page 10, 2^e paragraphe

« Fais référence au bruit intense pouvant s'apparenter à un coup de fusil, de canon ou de tonnerre lors du fonctionnement des disjoncteurs. »

Rectificatif :

Hydro-Québec aimerait rappeler que les disjoncteurs à 315 kV prévus dans le poste St-Jean sont des disjoncteurs isolés au SF6. Ce type d'appareil est le moins bruyant des différents types de disjoncteurs. Le « coup de fusil » mentionné dans le mémoire DM6 ne s'apparente pas au bruit émis par un disjoncteur isolé au SF6, mais plutôt à celui émis par un disjoncteur pneumatique (isolé à l'air). Pour le bruit des disjoncteurs isolés au SF6, cela s'apparenterait plutôt à un claquement de mains.

Énoncé :

Page 7, 3^e paragraphe

«il est également prévu d'installer à +/- 1,5 m des lignes de propriété une série de disjoncteurs»

Rectificatif :

Hydro-Québec souhaite préciser que les disjoncteurs et autres équipements du poste seront installés à plus de 10 mètres des limites de propriétés.

Énoncé :

Page 10, 1^{er} paragraphe

« En effet, les représentants d'Hydro-Québec semblent préoccupés par cette situation (faisant référence au bruit du poste) puisqu'ils suggèrent d'ériger un mur antibruit de 3 mètres de haut. »

Rectificatif :

Hydro-Québec désire mentionner que le mur prévu à l'est du poste est un mur architectural dont le but est de masquer la vue des équipements du nouveau poste et non d'atténuer le bruit aux résidences.

Lors d'une rencontre avec la ville de Dollard-Des Ormeaux tenue le 27 novembre 2014, il a été convenu de maintenir le plus possible un écran visuel sur les équipements, principalement du côté des résidences. Hydro-Québec a proposé un mur architectural. Cependant, d'autres types de clôture et d'aménagements pourraient être installés s'ils répondent également aux critères de sécurité.

Énoncé :

Dans la période d'échanges ayant suivi la présentation de son mémoire, la Ville de Dollard-Des Ormeaux a indiqué que le projet n'est pas conforme au schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal.

Rectificatif :

Hydro-Québec tient à préciser que le Service de mise en valeur du territoire (direction de l'urbanisme) de l'Agglomération de Montréal devait déposer le 21 avril 2016 un projet afin d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal du projet « Poste Saint-Jean à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation » soumis par Hydro-Québec.

Par ailleurs, Hydro-Québec souhaite préciser que les actes de servitude détenus stipulent le droit pour la Société de placer, remplacer, installer et maintenir deux lignes de transport.

Hydro-Québec détient donc tous les droits requis pour le projet de construction de la nouvelle ligne à 315 kV.

DM8

Mme Lynette Guilbeau, résidante de Dollard-Des Ormeaux

Énoncé :

Présentation, page 5

« *In December 2014, HQ officials indicated a second public consultation meeting was scheduled for Spring 2015. This meeting was never convened by HQ* ».

Rectificatif :

En décembre 2014, la possibilité d'une deuxième rencontre de consultation a été évoquée. Le 30 avril 2015, une dizaine de représentants du groupe Build It Underground DDO ont été invités à rencontrer Hydro-Québec à ses bureaux de la rue Jarry. L'objectif de la rencontre était de présenter la solution retenue dans le cadre du projet et de répondre aux questions des citoyens.

Énoncé :

Présentation, page 6

« *New potential pylon configurations only unveiled for first time at BAPE meeting of April 20-21, 2016* ».

Rectificatif :

Le choix de supporter la ligne par des pylônes à treillis métallique ou par des pylônes tubulaires a été soumis, dès l'automne 2014, à la consultation. Des simulations visuelles ont notamment été présentées dans le bulletin Information-consultation (document déposé DA6) ainsi qu'à la soirée portes ouvertes du 3 décembre 2014.

Énoncé :

Présentation, page 7

« Mr. Benzaquen (DDO Town Manager) in transcript of April 20, 201 indicated ... « in no instance did we get any letter from HQ asking us to pay part of the costs to get an underground line »

Rectificatif :

Hydro-Québec souhaite préciser que la possibilité pour la Ville de payer la différence de coûts entre l'option aérienne et l'option souterraine a fait l'objet de discussions à au moins deux reprises (rencontres du 9 mars 2015 et du 18 avril 2016) avec le maire et le directeur général de la municipalité.

Énoncé :

Présentation, page 13 :

« *Of the other 7-315 kV substations on the island of Montreal, the Saint-Jean substation is in the closest proximity to residential properties* ».

Rectificatif :

Le cas du poste Saint-Jean n'est pas unique. Plusieurs postes d'Hydro-Québec sur l'île de Montréal sont situés à proximité de résidences, par exemple le poste des Sources, à Dollard-Des Ormeaux, le poste Bélanger, à Saint-Léonard, et le poste de Lorimier, dans Ville-Marie.

Annexe 1

Quelques renseignements sur l'expérience et l'expertise de D^{re} Geneviève Ostiguy (en réponse à une affirmation faite dans le mémoire DM1, page 6)

Chargée d'enseignement de clinique (2006 à ce jour) à l'Université Montréal
Conseillère pédagogique (2002 à 2006)
Département de médecine familiale et de médecin d'urgence, Université de Montréal

Titre de «Fellow» du Collège des médecins de famille du Canada (FCFP) en 2012

Soutien médical aux projets de recherche à incidence sanitaire dans l'entreprise, en collaboration avec les différentes divisions concernées (étude neurophysiologique sur les effets des champs magnétiques élevés, simulations d'interférences avec les implants cardiaques, en situation expérimentale)

Publications/posters/conférences externes en ligne avec les CÉM et les radiofréquences

- Jun 2015 K Dyrda MD, D. Nguyen PhD, M. Plante MD, A. Turgeon, P. Khairy MD PhD, B. Thibault MD, J. Andrade MD, M. Dubuc MD, P. Guerra MD, L. Macle MD, B. Montdesert MD, L. Rivard MD, D. Roy MD, M. Talajic MD, G. Ostiguy MD
EHRA Europace-Cardiostim 2015. Poster intitulé: *Interference resistance of pacemakers and defibrillators to 60 Hz electric fields*
- Mars 2015 Alexandre Legros, Julien Modolo, Daniel Goulet, Michel Plante, Martine Souques, François Deschamps, Geneviève Ostiguy, Jacques Lambrozo, Alex Thomas. "Abstract" pour BioEM 2015: *Magnetophosphene perception Threshold and EEG Response in humans exposed to 20, 50, 60 and 100 Hz MF up to 50,000 µT.*
- Mars 2015 Alicia Allen, Julien Modolo, Michael Corbacio, Daniel Goulet, Michel Plante, Martine Souques, François Deschamps, Geneviève Ostiguy, Jacques Lambrozo, Alex Thomas, Alexandre Legros. "Abstract" pour BioEM 2015: *The Impact of Extremely Low Frequency (less than 300 Hz) Magnetic Fields (up to 100 mT) on Human Standing Balance.*
- Sept. 2014 Ostiguy G, Nguyen D. Présentation à EPRI Environment Sector Fall Advisory Meeting: *In vitro Pacemaker Study.*
- Jun 2014 K Dyrda MD, G. Ostiguy MD, M Plante MD, D Goulet, J. Andrade MD, M. Dubuc MD, P. Guerra MD, P. Khairy MD PhD, L Macle MD, L. Rivard MD, D. Roy MD, M Talajic MD, B. Thibault MD. Poster au congrès de la CCS (Canadian Cardiovascular Society) 2014: *Results from the Pacemaker and Defibrillator Electromagnetic Interference (EMI) Registry (P-DIEM).*

- Mai 2014 Ostiguy G, Nguyen D. Présentation au congrès Env Vision, Washington : *Pacemaker and Defibrillator Resistance to 60 Hz Electric Fields.*
- Avril 2014 Présentation au CEA EMF Task Group - 2014 Workshop: *Smart Meters and Routers Radiofrequency Disturbances Study with Pacemakers and Implantable Cardiac Defibrillators.*
- Mars 2014 Alexandre Legros, Julien Modolo, Daniel Goulet, Michel Plante, Martine Souques, François Deschamps, Geneviève Ostiguy, Jacques Lambrozo, Alex Thomas.
« Abstract » pour BioEM2014 : *Threshold for magnetophosphene perception and EEG response in humans exposed to 50 and 60 Hz MF up to 50,000 μ T.*
- Janvier 2014 M. Souques, M. Plante, G. Ostiguy, D. Goulet, F. Deschamps, G. Mezei, J. Modolo, J. Lambrozo and A. Legros. *Anecdotal report of magnetophosphene perception in 50 mT 20, 50 and 60 Hz magnetic fields.* Radioprotection, volume 49, numéro 01, janvier 2014: p. 69-71.
- Nov. 2013 *Ostiguy G, Black T, Bluteau LJ, Dupont L, Dyrda K, Girard G, Nguyen DH, Plante M, Thibault B. Smart meters and routers radiofrequency disturbances study with pacemakers and implantable cardiac defibrillators. Pacing Clin. Electrophysiol. 2013 Nov; 36 (11):1417-26.*
- Sept. 2013 G. Ostiguy MD, M. Plante MD, Poster à la cérémonie de bienvenue du congrès de l'OEMAC. *Interférences des champs électromagnétiques à 60 Hz avec les stimulateurs cardiaques et défibrillateurs automatiques implantables. Procédure de retour au travail pour les travailleurs d'Hydro-Québec porteurs de stimulateurs cardiaques.*
- Sept. 2013 Présentation au congrès de l'EPRI (Electric Power Research Institute) : *Implanted Medical Devices – Cardiac.*
- Avril 2012 Présentation: *Update on EMF and Cardiac Pacemaker*, Canadian Electricity Association 2012 EMF Workshop.